



Délibération de la CLE du SAGE Couesnon Avis sur le projet Lou Légumes Mardi 06 Décembre 2022

Les membres de la CLE du SAGE Couesnon présents :

Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon et Commission Milieux Aquatiques
Président de la CLE : Joseph BOIVENT

Mardi 06 Décembre 2022

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Collège Elus					
Région Normandie	VOGT	Pierre			
Région Pays de la Loire	DESILLIERE	Florence			
Région Bretagne	PERRIN	Stéphane			
Département d'Ille et Vilaine	SOULABAILLE	Yann	1		
Département de la Manche	DENOT	André			
Département de la Mayenne	TARLEVE	Claude			
Communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel	HERY	Jean-Pierre			
Communauté de communes de Bretagne Romantique	GUERCHE	Sandrine			
Liffré Cormier communauté	VEILLAUD	David	0		excusé
Communauté de commune de l'Ernée	BUCHARD	Constant			
Fougères Agglomération	PARLOT	Cécile	0		excusée
Val d'Ille Aubigné	MOREL	Gérard			
Mont-Saint-Michel Normandie agglomération	BICHON	Vincent	0		excusé
Vitré Communauté	BERHAULT	Marie Louise	1		
Couesnon Marches de Bretagne	EON	Jean-Yves			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Michel			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COUASNON	Hubert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	AVRIL	Henri			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	ISAMBARD	Albert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEONARD	Gilbert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	CHAPDELAINE	Rémi			

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEFELVRE	Diana			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	JANVIER	Thomas			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COIRRE	Jean-Pierre			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BALLUAIS	Michel			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Hervé			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	FORET	Alain			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	VASLET	Didier			
Représentants des maires de la Manche	NOEL	Didier			
Représentants des maires de la Manche	GUERN	Jean-René			
Représentants des maires de Mayenne	GAHERY	Jean-Paul			

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Collectivité Eau du bassin rennais	PINAULT	Pascal	1		
Eau du Pays de Fougères	BOIVENT	Joseph	1		
Syndicat Mixte du Couesnon Aval	HALAIS	Louis			
Syndicat Loissance Minette	DESLOGES	Jean			
Syndicat départemental de l'eau de la Manche	RABASTE	Yann			
Collège Usagers					
Chambre d'Agriculture de la Manche	LECOMPAGNON	Philippe	1		
Chambre d'agriculture de la Mayenne	ROULAND	Bruno			
Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	SALMON	Florian	0		excusé
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo - Fougères	LAGADEC	Marie-Claire			
Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	DUCOURET	Bernadette	1		
Eau et Rivières de Bretagne	MAUDET	Annie	0		excusée
Eau et Rivières de Bretagne	BELLENFANT	Joël			
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille et Vilaine	LEMEE	Hervé			
Groupement des agrobiologistes d'Ille-et-Vilaine	FRETAY	Sonia			
La Passiflore	HARVEY	Mathilde	0	M. Bourel	excusée
La Passiflore	BOUREL	Gérard	1		
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	BERNIER	Dominique	1		
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	JUIGNET	Ludovic			
Section régionale de la conchyliculture de Bretagne nord	HURTAUD	Frédéric	0		excusé
Syndicat départemental de la propriété privée rurale d'Ille-et-Vilaine	BARBIER	François			
UFC-Que choisir	BELLOIR	Daniel	1		
Collège Etat					
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Le directeur		1		

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche - MISEN	Le directeur	Julien TONNOIR			
Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine - MISEN	Le directeur	Martine PINARD			
DREAL de bassin Loire Bretagne	Le préfet coordonateur du bassin Loire Bretagne				
Office Français de la Biodiversité - Délégation régionale Bretagne	Le directeur				
Préfecture de la Manche	Le préfet				
Préfecture de la Mayenne	Le préfet				
Préfecture d'Ille-et-Vilaine	Le préfet				
Sous-préfecture de Fougères-Vitré	Le sous-préfet de Fougères Vitré				

Mandats

- Mandat donné par Mme Harvey à M. Bourel
- Mandat donné par Mme Maudet à M. Bernier

Autres personnes présentes

Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	De Baynast	Valérie	1		
	SOUDEN	Nicolas			
SBC / SEPF	LE FEON	Aina			
SBC	JO	De Riddler			
SBC	Gauthier	Ennasselle			
SBC	Duponcheol	F. X.			
SBC	Le Roy	Sylvie			

Bilan des votes sur le dossier (pas de quorum exigé) :

Nombre de membres de la CLE	61
Nombre de personnes présentes	14
Nombre de votants*	15
Nombre de votes pour	15
Nombre de votes contre	0
Nombre d'absentions	0
<i>*ne prend pas part au vote : Martine Pinard, MISEN, DDTM 35 représentant du préfet d'Ille et Vilaine</i>	

Délibération sur le projet Lou Légumes

Préambule

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet Lou Légumes, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon a été invitée le 16 Novembre dernier, par les services préfectoraux d'Ille et Vilaine, conformément à l'article D.181-17-1 du code de l'environnement, à émettre un avis et déposer une contribution sur le site Guichet Unique de l'environnement avant le 16 Décembre 2022 inclus.

Le président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon a fait transmettre dès le 22 Novembre, le lien vers le contenu du dossier aux membres de la Commission Locale de l'Eau et les a invités à se réunir le 06 Décembre 2022 pour examiner le dossier et émettre un avis.

Présentation succincte du projet

L'usine de production de champignons Lou Légumes située sur la commune de Poilley (ZA du Polygone) ne dispose pas d'installation de traitement des eaux à ce jour.

Les effluents sont donc rejetés sans traitement dans le cours d'eau de la Guerge.

Le site n'est soumis à aucun arrêté préfectoral concernant le rejet de ses effluents.

Le dossier de déclaration loi sur l'eau est donc rédigé en vue de la mise en place des futures installations de traitement des effluents de Lou Légumes.

L'usine Lou Légumes produit 4500 tonnes de champignons par an dans 12 salles sur une surface totale de 10 000 m². La consommation en eau pour le nettoyage est de 2.65 m³/tonne/jour.

Le dossier prévoit la mise en place d'une filière de traitement en plusieurs parties. Après la présentation d'une méthodologie visant à évaluer le taux d'abattement nécessaire pour chacun des paramètres de composition des effluents, de manière à respecter des objectifs d'atteinte du bon état des eaux au droit du projet, le pétitionnaire propose une filière et fait tester en laboratoire les taux d'abattement possible pour chacun de ces modules de traitement, puis évalue in fine l'impact du rejet de cet effluent traité sur la qualité de l'eau au droit du rejet, pour chacun des paramètres majeurs composant l'effluent.

Avis de la CLE du SAGE Couesnon :

Les membres de la CLE présents votent à l'unanimité des votants pour l'avis suivant :

L'avis est défavorable en l'état actuel du dossier :

Le bureau d'études examine la compatibilité avec le SAGE Couesnon sur la base des dispositions liées aux rejets de phosphore (rien dans le PAGD sur STEP industrielles) et conclut à la compatibilité avec le SAGE.

Certes, le PAGD n'encadre pas les rejets des stations de traitement industrielles mais l'objectif global du SAGE qui rejoint en cela celui du SDAGE et de la DCE, sur le paramètre phosphore comme sur l'ensemble des paramètres est l'atteinte et le maintien en bon Etat des eaux par masse d'eau.

Le dossier pose questions sur plusieurs des hypothèses retenues et la méthode utilisée pour le calcul de la concentration acceptable et l'évaluation in fine de l'impact des effluents traités sur la qualité de l'eau de la Guerge.

Sur les hypothèses :

- Hypothèse 1 : la qualité de l'eau en amont de la Guerge en très bon état : aucune analyse ne permet d'affirmer cela, au regard des éléments de qualité dégradé connus pour l'ensemble de la masse d'eau sur la base des analyses réalisées à l'exutoire. **La CLE demande à ce que des analyses des concentrations des différents paramètres dans le cours d'eau avant le rejet soient réalisées pour maintenir ou non l'hypothèse.**
- Hypothèse 2 : objectif retenu pour qualité à l'aval du rejet = bon état ; **Cela revient à admettre une dégradation de la qualité de l'eau du fait du rejet par dispositif de traitement, ce qui est contraire au principe de non-détérioration de la qualité de la DCE.**

Sur la méthode :

Le dossier ne tient pas compte de l'impact cumulé des différents rejets ponctuels dans la masse d'eau (3 STEU collectives à l'aval), ce qui est désormais attendu dans les dossiers lois sur l'eau liés à des rejets. Ce type d'approche est d'autant plus aisée que l'AELB met à disposition de tout bureau d'études son outil NORMAN qui permet de réaliser facilement ce type d'approche. **La CLE demande à ce qu'il soit procédé à une évaluation de l'impact cumulé à l'échelle de la masse d'eau, en tenant compte de l'état réel de la qualité eau et non d'une hypothèse de très bon état.**

Malgré les hypothèses très favorables, les calculs aboutissent à un non-respect des objectifs d'atteinte du bon Etat en période d'étiage au droit du rejet : **La CLE demande à ce que le pétitionnaire envisage et propose un dispositif zéro rejet de ses effluents traités en période d'étiage.**

Assainissement des eaux sanitaires : Aucun élément n'est mentionné dans le dossier concernant le devenir des eaux sanitaires résultant de l'usage de sanitaires par les salariés de l'usine (160 personnes travaillant en 2*8) : **La CLE demande à ce que soit précisé l'assainissement mis en place pour les eaux sanitaires de l'usine** : raccordement à une station d'épuration collective ? mise en place d'un assainissement non collectif ? dans ce dernier cas, information sur le type de filière et l'efficacité du traitement, et son impact sur la qualité du milieu.

Fait à La Selle en Luitré, le 07 Décembre 2022



M. Joseph Boivent président de la CLE du SAGE Couesnon